



L'ŒIL d'ÉGAL SPORT 16/03/2018

Depuis le colloque du 24 janvier 2018, « Plus de femmes pour plus de sport – On fait comment ? » notre réflexion s'est enrichie

Le colloque « Plus de femmes pour plus de sport » qui s'est tenu le 24 janvier 2018 à la Maison des Femmes à Paris, a réuni plus de 400 participant.e.s. A l'initiative du Conseil National des Femmes Françaises, de Femmes 3000, en partenariat avec Égal Sport et le Laboratoire de l'Égalité et sous le haut patronage du Ministère des Sports, de nombreux.e.s intervenant.e.s, universitaires, journalistes, responsables de collectivités territoriales et d'associations, médecins, entreprises, sportives sont venus témoigner de leurs expériences mais aussi partager différentes actions expérimentées. Parmi eux, pas moins de douze expert.e.s du collectif Égal Sport dont quatre co-fondatrices¹ s'y sont exprimé.es.

Egal Sport revient sur quelques éléments développés durant ce colloque et propose, au vu des récentes communications faites par les institutions², de poursuivre l'analyse.

En ce début d'olympiade, bon nombre d'indicateurs et d'initiatives traduisent une évolution sensible en faveur de plus d'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport.

Un peu d'histoire

Les freins au développement du sport féminin, tout comme les leviers sont régulièrement questionnés depuis maintenant plus de 30 ans au travers de multiples conférences tant internationales, européennes que nationales. Si le conseil de l'Europe a été le premier à proposer un séminaire "Pour une plus grande participation des femmes au sport" en 1980 à Dublin avec des résolutions à l'intention des ministres des Sports, le congrès de Brighton en 1994, sert de référence et de point de départ à une mobilisation internationale pour le développement du sport féminin, c'est en 1999, en France avec notamment l'organisation des premières assises nationales « femmes et sports » sous l'impulsion de Marie-George Buffet, alors ministre chargée des Sports, que commence à s'élaborer une véritable politique pour le sport féminin. On retiendra le rapport Deydier (2004) produit par le groupe de travail « Femmes et Sports » relatif à l'accès des femmes aux fonctions dirigeantes du mouvement sportif et à la pratique sportive des jeunes filles et des femmes dans les quartiers urbains sensibles.

¹ Nicole Abar, Patricia Costantini, Nicole Dechavanne et Floriane Varetta.

² Présentation de l'opération « Sport féminin toujours le 5 février 2018 – Publication de la lettre d'orientation du CNDS 2018

Jusqu'en 2012, même si le développement du sport féminin est régulièrement affiché comme une priorité tant par le mouvement Olympique que par le ministère chargé des Sports, force est de constater que l'évolution est lente et qu'elle a connu de longues périodes d'oubli.

Les récentes avancées des politiques publiques

L'inefficacité des politiques sectorielles à réduire les inégalités entre les sexes ayant été constatée, le contexte des élections présidentielles de 2012 a ouvert une fenêtre d'opportunité pour une politique volontariste³. Le comité interministériel pour l'Égalité entre les femmes et les hommes, qui ne s'était pas réuni depuis douze ans, a été réactivé avec la volonté d'associer la société civile à sa démarche de réflexion. La mise en place d'une plateforme d'échanges et de débats a permis aux associations féministes, aux organisations non-gouvernementales et aux partenaires sociaux de s'y exprimer. La synthèse de ses contributions a nourri un relevé de décisions. Celui-ci ayant vocation à transformer la société et ses représentations en investissant toutes les sphères de la société avec une nouvelle dynamique interministérielle. Cette politique, organisée autour d'un document de politique transversale et de feuilles de route ministérielles élaborées lors de conférences pour l'Égalité a été mise en œuvre selon une approche intégrée. Elle a été renforcée par la loi-cadre du 4 août 2014, intitulée « *pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes* ».

On retiendra de cette volonté d'étendre la parité à toutes les sphères de la société deux articles qui ont impacté le sport. L'article 63 imposant des quotas pour la recomposition des comités directeurs des fédérations sportives a été un vrai catalyseur au sein de la gouvernance du sport. L'étude menée par Egal Sport sur la féminisation des instances dirigeantes, suite aux élections fédérales de 2016 et 2017, révèle une progression de 12,5 % pour les fédérations Olympiques et 12 % pour les fédérations Uni sports Non Olympiques⁴.

L'article 56 portant sur le respect des Droits des femmes dans le domaine de la communication audiovisuelle, en terme notamment d'exposition et d'image a connu une application concrète dans le sport avec les opérations, en 2014 et 2015, des « 24 heures du sport féminin »⁵, devenus les « 4 Saisons du sport féminin ». A l'initiative du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)⁶, ces actions ont favorisé favorablement l'exposition médiatique des femmes dans le sport passant de 7 % en 2012 à environ 16 à 20 % aujourd'hui⁷.

Alors qu'en 2006 seules 4 fédérations pionnières avaient élaboré de leur propre initiative un « plan de féminisation », la démarche s'est intensifiée à partir de 2013/2014 pour concerner 87 fédérations en 2016 - lorsque ce plan est devenu une conditionnalité⁸ de la convention d'objectifs liant l'État aux fédérations sportives⁹. Malgré une grande disparité,

³ <http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2012/11/CI-DDF-RELEVE-V7.pdf>

⁴ bilan produit par Egal Sport, suite à la veille exercée par le collectif sur la féminisation de la gouvernance des fédérations sportives : <http://www.egalsport.com/l-oeil-d-egal-sport/dossier-f%C3%A9d%C3%A9rations/>

⁵ Organisée en 2014 puis 2015

⁶ En partenariat avec les ministère des sports, des droits de femmes et le CNOSF et l'appui de l'association Femix'Sports.

⁷ Sur la totalité des retransmissions de compétitions sportives audiovisuelles

⁸ Lien qui assure la continuité autour de l'idée de civisme.

⁹ Plans reçus par type de fédérations en 2016 :

- fédérations unisport olympiques : 93,6 % (29/31) ;
- fédérations unisport non olympiques : 58,9 % (33/56) ;
- fédération multisports : 91,7 % (22/24).

certaines ne proposant que quelques actions mineures, ces plans ont eu un effet notable, générant des « bonnes pratiques » exposées lors des journées « Partageons nos Elles ». A l’initiative du ministère des sports, ces journées réunissant cadres techniques et bénévoles en charge du dossier femmes et sport dans les fédérations ont constitué des moments d’échange, de mutualisation d’expériences qui ont fédéré un nombre croissant d’acteurs.

Pour la première fois entre 2015 et 2016, l’augmentation des licences féminines (+ 16,54%)¹⁰ a été supérieure à celle des licences masculines.

Un contexte actuel favorable

A cette dynamique s’ajoutent aujourd’hui plusieurs facteurs stimulants :

- L’évolution du programme des Jeux Olympiques en faveur de la mixité. Après avoir introduit de nouvelles épreuves mixtes dès 2014 lors des Jeux Olympiques de la Jeunesse¹¹, proposé au moins une épreuve mixte dans six sports olympiques et dix sports paralympiques aux JO de 2016, le Comité International Olympique poursuit dans cette volonté en programmant de nouvelles épreuves ou médailles aux JO d’hiver de 2018 puis d’été en 2020¹².
- Le plan héritage Paris 2024, présenté en septembre 2017. Conçu par l’ensemble des ministères celui-ci dresse les 24 mesures qui doivent constituer une part majeure de l’héritage durable de Paris 2024, au service des Françaises et des Français¹³. Parmi elles deux mesures concernent l’égalité entre les femmes et les hommes. La mesure 15

¹⁰ Chiffres clef du ministère des sports publiés lors de l’installation de la conférence permanente du sport féminin septembre 2017.

¹¹ Programme des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ), pour qui les épreuves mixtes concernaient 14 des 28 disciplines inscrites au programme en 2014.

¹² Epreuves mixtes aux JO :

- Catégorie Neutre :
 - Equitation : Concours complet, Dressage, Sauts d’obstacle individuel et par équipe
 - Bobsleigh : bob à 4 (ouvert à partir de 2018)
 - Luge : Double (ouvert à partir de 2018) - toujours réservé aux hommes dans compétitions haut niveau aujourd’hui.
- Catégorie Couples et Doubles (mixité par définition de la discipline) :
 - Patinage artistique
 - Badminton,
 - Curling (2018), Tennis, Tennis de table (2020), Voile -Nacra double mixte (2020)
- Catégorie Relais (2 femmes et 2 hommes) :
 - Athlétisme 4X400m (2020)
 - Biathlon : 2X6km femmes + 2X7,5 km hommes (2018)
 - Natation : 4X100m 4 nages (2020)
 - Triathlon : 4X300m natation – 8 km cyclisme – 2 km course à pied (2020)
- Catégorie par Equipe Nationale (addition résultats des femmes et des hommes) 2018 et 2020 :
 - Judo
 - Luge
 - Patinage artistique
 - Ski alpin (slalom parallèle)
 - Tir (carabine, pistolet et fosse)
 - Tir à l’Arc

¹³ http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/paris2024_programmeheritage.pdf

porte sur le développement des compétitions mixtes à tous les niveaux afin de diversifier l'offre compétitive et accroître la pratique féminine. La mesure 16 encourage la féminisation des instances dirigeantes (fédérations et organes régionaux et départementaux du CNOSF).

- Les paroles du Président de la République prononcées le 27 novembre annonçant l'égalité femme – homme « grande cause du quinquennat ». Discours qui impose la nécessité de « changer en profondeur les mentalités », de « diffuser la culture de l'égalité » dans une société « malade du sexisme ». Ceci en priorisant « l'éducation et le combat culturel en faveur de l'égalité »¹⁴. Dans ce domaine, l'expérimentation des ABCD de l'Égalité, menée au sein de l'Éducation Nationale a montré combien l'appropriation de l'espace dès le plus jeune âge joue un rôle déterminant dans la construction de l'égalité des sexes. Les ABCD, proposaient de former l'équipe pédagogique et plus particulièrement les professeurs des écoles sur comment agir pour lutter contre les stéréotypes sexués. Ce programme expérimental, porté par le ministère de l'Éducation Nationale en 2013 et 2014 a concerné, sur la base du volontariat, 600 classes de la grande section de maternelle au CM2, de 275 écoles de primaire de 10 académies. Il comportait deux jours de formation obligatoire. Il s'appuyait sur des outils conçus spécialement par des spécialistes au sein de l'éducation nationale et l'utilisation des ressources issues des recherches et des expériences de terrain de structures associatives. Alors qu'il devait être généralisé et rendu obligatoire, il a été retiré fin août 2014.
- Le projet de Loi relatif à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024¹⁵ qui modifie les statuts du CNOSF afin d'assurer notamment une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes.

Mais des orientations 2018 qui interrogent

Alors que les conventions d'objectifs (CO) constituaient un moyen de pression non négligeable pour inciter bon nombre de fédérations à s'engager sur des axes jugés prioritaires, en échange de financement de l'Etat, il est aujourd'hui donné toute latitude aux fédérations dans le choix des actions présentées dans le cadre des CO qu'elles concluent avec le ministère des Sports.

De plus, les plans de féminisation n'apparaissent plus comme imposés au sein des CO, devenues pluri-annuelles, mais sont présentées comme un choix d'actions possibles parmi « toute action permettant de soutenir le développement de la pratique sportive ».

Le manque de lisibilité des actions en faveur du public féminin et cette liberté donnée aux fédérations au sein des CO, nous font redouter que seules les fédérations les plus volontaristes et celles qui sont déjà engagées en faveur de la place des femmes dans le sport persistent dans leur démarche.

La dynamique engagée depuis 2012 nous semble bien trop récente pour avoir pu modifier durablement la représentation des genres dans le sport.

La conférence permanente du sport féminin, installée en septembre 2017, qui doit proposer « toute recommandation visant à contribuer à la structuration du sport professionnel

¹⁴ Discours du Président de la République prononcé le 27 novembre 2017.

¹⁵ (Art 1er bis et ter) modifié par le Sénat.

féminin, à une meilleure médiatisation des épreuves sportives féminines et à un égal accès des femmes aux pratiques sportives, à leur gestion, à leur gouvernance et aux fonctions d'encadrement » n'a jusqu'alors guère communiqué sur son activité, à l'exception de l'opération « sport féminin toujours » des 10 et 11 février derniers qui a fait suite aux 24 heures puis aux quatre saisons du sport féminin.

Du côté du CNDS, qui a connu une baisse substantielle en 2018, la correction des inégalités d'accès à la pratique et notamment entre les femmes et les hommes s'avère devenir un vrai casse-tête dès lors que le public ne se situe pas dans les territoires les plus carencés : Quartiers de la politique de la ville – QPV, quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le programme national de renouvellement urbain (PNRU - arrêté du 29/04/2015), zones de revitalisation rurale – ZRR (arrêté du 16/03/2017). Les notes d'orientation persistent de plus à ignorer les travaux des géographes du genre. Parmi ces spécialistes, on peut citer Yves Raibaud¹⁶ qui préconise la mise en place d'un observatoire du sport féminin dans les collectivités afin de quantifier ces inégalités et d'élaborer une programmation pour rétablir année après année l'équilibre entre les deux sexes.

La reconduction du fonds CNDS médiatisation¹⁷, pour partie en faveur de l'exposition médiatique du sport féminin, n'est qu'une bien faible consolation dans un contexte où les réductions budgétaires du ministère des Sports et du CNDS, semblent placer le sport féminin comme variable d'ajustement.

La formation, un levier essentiel

Le colloque « Plus de femmes pour plus de sport – On fait comment ? » a fait ressortir, de manière récurrente, la nécessité de sensibiliser et de former **tous les acteurs des activités physiques et sportives** à la culture de l'Égalité et à la déconstruction des stéréotypes.

En premier lieu, les enseignants et les ATSEMs¹⁸ en charge des plus jeunes, car c'est bien dès la petite enfance que tout se construit. Les assises de l'école maternelle, annoncées par Jean-Michel Blanquer qui se tiendront les 27 et 28 mars prochains ne semblent hélas pas avoir pris cette dimension en compte¹⁹, ce malgré le message transmis au Ministre de l'Éducation Nationale par notre experte et co-fondatrice Nicole Abar durant l'émission de France 2 du 15 février dernier²⁰.

En dehors de ce public incontournable, de nombreux autres acteurs sont concernés par cette formation, professeur d'EPS, animateur sportif, entraîneur, élu, chargé de communication, administratif au sein du mouvement sportif. Mais qui parmi ce personnel a

¹⁶ Retrouvez l'intervention de Yves Raibaud lors du colloque plus de femmes pour plus de sport : <https://www.50-50magazine.fr/2018/02/01/yves-raibaud-les-empechements-des-femmes-a-la-pratique-sportive-1-4/>

¹⁷ Fonds octroyé aux fédérations, depuis 2014 pour le co-financement de production d'événements sportifs des disciplines non médiatisées et plus spécifiquement le sport féminin.

¹⁸ Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles, chargés d'assister les enseignants des classes maternelles dans l'exercice de leurs fonctions.

¹⁹ <https://www.ozp.fr/spip.php?article21469>

²⁰ https://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/l-emission-politique/l-emission-politique-du-jeudi-15-fevrier-2018_2601240.html

reçu une formation, voire à minima une sensibilisation sur cette question ? l'engagement bienveillant de ces « autodidactes » dans ce domaine, ne fait parfois que renforcer ces stéréotypes car ceux-ci leurs sont justement invisibles.

Le champ du sport et des APS reste encore aujourd'hui très éloigné de ces préoccupations. Si quelques fédérations mènent une politique volontariste en faveur des femmes, très peu d'entre elles œuvrent à la conception de modules traitant de la déconstruction des stéréotypes de genre. Il en est de même pour les formations diplômantes (DE et DES) ou du professorat de sport.

Quelle offre en APS ?

L'université a développé, assez récemment des cursus sur le genre, on compte près de dix masters ou DU centrés sur cette thématique²¹, mais **un et un seul** s'applique aujourd'hui aux Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives. Il s'agit du parcours ÉGAL'APS²² de Lyon, créé en 2016 par Cécile Ottogalli²³. Il contribue à former une nouvelle génération d'expert.es des politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations de sexe dans le monde sportif. Il prépare également la relève de chercheur.es qui continueront de placer le genre au cœur des recherches sur le monde sportif.

Alors, on fait comment ?

Des siècles d'histoire l'ont prouvé : l'égalité ne va pas de soi.

Un encadrement institutionnel et légal (plus de 40 textes de loi existent) ne constitue que le socle de cette évolution. Seul un engagement constant au-delà des alternances politiques, associé à une détermination d'agir sur les racines, en déconstruisant les stéréotypes, permettra de l'inscrire dans l'action au quotidien.

Pour ce qui concerne le domaine du sport, EGAL SPORT propose que la Conférence permanente du sport féminin s'empare de cette question de la formation à la déconstruction des stéréotypes sexués. Mais également que, dans la perspective des Jeux olympiques de Paris 2024, le mouvement sportif devienne moteur du développement des pratiques mixtes, tel que le préconise le CIO.

²¹ Ce mouvement a été facilité par la nouvelle nomenclature des diplômes qui permet, depuis 2014, de proposer des masters d'études sur le genre.

²² Parcours ÉGAL'APS (Égalité dans et par les Activités Physiques et Sportives) au sein de la mention de master Etudes sur le genre de l'Université de Lyon.

²³ Retrouvez l'intervention de Cecile Ottogalli lors du colloque du 24 janvier <https://www.50-50magazine.fr/2018/02/13/femmes-et-sport-une-course-vers-legalite-de-droits-et-de-dignite/>